

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la réunion du 27 mai 2014 – 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 20 mai 2014

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, LAFONTAINE Matteo, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents : DESMARTIN Maryvonne (pouvoir à Matteo LAFONTAINE) ; PONCHON Roland (pouvoir à marie-Anne RIGUET).

Public : Gérard BIGOT, Chantal CHIFLET, Fanny GIRAUD, Michelle VIDAL.

Secrétaire de séance : COLLINET Christophe.

Ordre du jour :

- Demande d'acquisition de terrain par Monique VIALETTE,
- Demande d'autorisation de passage sur chemin rural de David ROUSSON,
- Subvention déneigement 2013-2014,
- Validation du programme de voirie 2014,
- Souscription pour l'église de Veyrines en partenariat avec la fondation du patrimoine et l'association les amis de Veyrines,
- Validation de la composition de la commission des impôts,
- Adhésion 2014 à l'association des communes forestières,
- Inforoutes : adhésion de communes, d'EPCI et de syndicats intercommunaux,
- Divers :
 - Désignation de deux référents ambroisie,
 - Compte-rendu de la réunion du CCAS du 12 Mai,
 - Débroussaillage,
 - Programmation des commissions communales.



M. le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2014.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Avril 2014, à l'unanimité.

◆ **Demande d'acquisition de terrain par Monique VIALETTE**

Le maire fait part aux Conseillers d'un Courrier de Monique VIALETTE datant du 21 Avril 2014 dans lequel elle demande l'acquisition ou la location de la parcelle A 977 en bas du village. Cette parcelle jouxte une parcelle lui appartenant et lui permettrait d'y stocker du foin et d'y installer un poulailler.

Plusieurs points sont soulevés :

- La conservation d'un bien communal ;
- Cette parcelle avait fait l'objet du projet de la ZPPAUP comme une des parcelles pouvant devenir constructible. Même si, à ce jour, la parcelle ne fait plus partie du projet, elle reste la parcelle communale la plus appropriée pour un futur projet.

Par conséquent, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas vendre la parcelle mais de procéder à sa location.

Plusieurs interrogations se posent alors :

- Location à titre gratuite ou compensation financière ?
 - La parcelle A 977 est en très mauvais état d'entretien, si la personne s'engage à l'entretenir, elle pourrait être louée gratuitement.
- Durée de la location ?
 - La personne voulant y installer un poulailler, il serait plus correct que la location se fasse sur plusieurs années.
 - Une location sur 6 ans pourrait être envisagée avec une clause stipulant la possibilité de reprise de la commune si un projet d'utilité publique se présente.
 - Il faut s'assurer que les choses qui vont être construites sur la parcelle soient facilement démontables en cas de reprise anticipée de la commune.
- Forme juridique de la location ?
 - Convention d'occupation de la parcelle ou bail pour 6 ans à définir.

Le maire propose que la location soit validée. La forme juridique la plus adaptée sera à définir.

◆ Demande d'autorisation de passage sur chemin rural de David ROUSSON

Le maire fait part aux Conseillers d'un courrier de David ROUSSON datant du 04 Mai 2014 dans lequel il demande l'autorisation de réaliser une tranchée sur le chemin rural afin d'y enterrer des tuyaux qui serviront à alimenter en eau les habitants du hameau depuis la source du Nant.

Ce dernier s'engage à remettre en état le chemin après travaux.

Le maire demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour lui accorder une autorisation de servitude de passage.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le conseil accepte, à l'unanimité, que David ROUSSON réalise une tranchée sur le chemin rural afin d'alimenter le hameau en eau depuis la source du Nant.

◆ Subvention déneigement 2013-2014

Le maire informe les Conseillers que conformément au règlement départemental d'aide du déneigement des voiries communales et intercommunales du Conseil Général, la Commune a possibilité de solliciter une subvention pour l'hiver 2013/2014. Pour cela, on doit renvoyer au Conseil Général un formulaire récapitulatif des dépenses engagées de viabilité hivernale 2013-2014, auquel il convient de joindre une délibération du Conseil sollicitant l'aide.

Pour information, le montant de la subvention 2013-2013 était de 1958 € pour une dépense de 3915 €.

Le maire demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour solliciter l'aide pour le déneigement auprès du Conseil Général.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour :

- solliciter l'aide pour le déneigement des voiries communales auprès du Conseil Général (Campagne hivernale 2013/2014) ;

- autoriser M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention.

◇ Validation du programme de voirie 2014

Programme exposé par Xavier BALANDRAU, 3° Adjoint.

Xavier BALANDRAU commence par s'excuser auprès des membres de la commission voirie car il n'a pas pu en parler entre eux. Pour cette année, il a dû prendre la décision seul car le temps était compté.

Il précise qu'il a dû en plus faire des choix en fonction de l'enveloppe programmée cette année au budget qui est de 15 000 € pour la partie communale.

Les prochaines années, il fera le point avec Hervé CHEYNEL pour la mesure et le chiffrage de devis en Décembre ou Janvier suite aux décisions qui auront été prises par la commission voirie. Ces devis seront ensuite étudiés pour établir le budget en Mars.

Programme de la voirie communale :

Xavier BALANDRAU précise le goudronnage revient à 43 € HT le mètre linéaire.

- Installation chantier : 188.15 € HT
- VC de Grangeneuve : 6 016.61 € HT
- VC de la Grange de Larzallier : 7 192.36 € HT

TOTAL : 13 397.12 € Ht soit 16 076.54 € TTC.

Programme de la voirie communautaire :

Xavier BALANDRAU précise que la somme que la Communauté de Communes prend en charge est calculée au prorata des Kms communautaires soit pour St Symphorien environ 8 550 €.

- Installation du chantier : 188.15 € HT
- VC du Bouchat : 8 404.46 € HT

TOTAL : 8 592.61 € HT soit 10 311.13 € TTC

TOTAL voirie communale et communautaire : 21 989.73 € soit 26 987.67 € TTC.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le programme voirie 2014 présenté ci-dessus par Xavier BALANDRAU.

Xavier BALANDRAU explique qu'il a fait le tour de la voirie communale avec Didier GIRAUD, employé communal, pour faire un état des lieux. Il reste beaucoup de voirie à entretenir (Champaveire, Meunier,...). Il précise qu'il n'y a pas à ce jour de demande officielle de particuliers demandant le goudronnage de leur accès à leur habitation.

◇ Souscription pour l'église de Veyrines en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'association les amis de Veyrines

Le Maire rappelle que le montant des travaux de la restauration de la toiture de l'église de Veyrines s'élève à 167 440 € TTC. Il reste 52 540 € à la charge de la commune.

Une souscription a été ouverte par la commune lors du dernier mandat pour récupérer des fonds. A ce jour, peu de réponses nous sont parvenues.

Pour toucher le plus de souscripteurs possibles, la municipalité propose de s'associer à la Fondation du Patrimoine.

➤ La Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

- Elle est habilitée à épauler les collectivités dans leur projet de sauvegarde du patrimoine. Elle n'est pas un organe de subvention mais de mobilisation. Elle contribue au plan de financement des projets en mobilisant les collectivités locales, le mécénat populaire et celui des entreprises
- La Fondation du Patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes ainsi rassemblées moins 3% de frais de gestion.
- La collectivité peut être aidée par une association locale pour ce qui est de l'animation de l'opération, dans ce cas, il sera établi une convention tripartite. La municipalité propose de travailler avec l'association « les Amis de Veyrines ».
- Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :
 - de l'impôt sur les revenus pour les particuliers : 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ;
 - de l'impôt sur la fortune pour les particuliers : 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) ;
 - de l'impôt pour les entreprises : 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Matteo LAFONTAINE souhaite préciser qu'il trouve déplorable qu'on soit obligé de recourir à ce genre de souscription pour payer les travaux de l'Eglise de Veyrines. Si on pouvait faire travailler les artisans locaux (et non seulement ceux qui sont agréés comme il s'agit d'un bâtiment classé), les travaux nous reviendraient beaucoup moins chers. De plus, notre démarche de souscription risque de toucher des entreprises qui auraient bien aimé le marché, non seulement elles ne peuvent répondre à l'appel d'offres mais en plus on leur demande de l'argent...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **APPROUVE le principe d'une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et en collaboration avec l'association des Amis de Veyrines ;**
- **AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document en lien avec cette convention.**

Validation de la composition de la commission des impôts

Le Maire rappelle que la commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires dont un habitant hors de la commune et de six commissaires suppléants dont un habitant hors de la commune. Ils sont nommés pour la durée du mandat.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques **sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sous-énoncées, dressée par le conseil municipal.**

- ♦ Proposition de la composition de la commission des impôts :

Commissaires titulaires :

1	LAFOND Dominique	CFE
2	GIRAUD Maël	TF
3	BALLIGAND Pierre-Yves	TH
4	ROUSSON David	TH
5	PLAGNAL Régis	TF
6	DESMARTIN Joseph	TF
7	VIALETTE André	TH

Commissaire domicilié hors de la commune

1	DESMARTIN Pierre	TF
---	------------------	----

Commissaires suppléants :

1	CAZAUX Thierry	CFE
2	BALAY DUMONTEIL Sylvie	TH
3	BALANDRAU Jean	TH
4	BALANDRAU Marc	TF
5	MOURIER Gérard	TF
6	FOGERON Aimé	TF
7	DESMARTIN Jean-Paul	TH

Commissaire domicilié hors de la commune

1	SERAYET Brigitte	TF
---	------------------	----

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission des impôts comme proposé ci-dessus.

◆ **Adhésion 2014 à l'association des communes forestières**

Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le **18 Septembre 2012** acceptant l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières.

L'adhésion est valable le temps d'un mandat, il faut donc de nouveau délibérer pour le renouvellement ou non de l'adhésion pour ce nouveau mandat.

Le montant de la cotisation est de 90 €.

Les principales actions de l'association :

- Représenter et faire valoir les intérêts des communes forestières auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt-bois en participant aux différentes instances locales mais aussi nationales ;
- Placer la forêt au cœur du développement local ;
- Former les élus avec la mise en place en Ardèche de sessions de formation sur différentes thématiques, notamment un module « nouveaux élus ».

Frédérique MONOD, qui était vice-présidente de l'association, représentait la commune et notamment le Nord de l'Ardèche très peu représenté jusqu'alors.

Maël GIRAUD précise qu'historiquement, l'association des communes forestières est fortement implantée dans les départements à l'Est de la France, départements dont les communes sont très souvent propriétaire de forêt. L'intérêt des communes quant à se former, s'informer est alors plus censés.

La forêt communale en Ardèche représente 10% de la forêt du département et 2% de la forêt du nord Ardèche. Ces forêts sont gérées par l'Office National des Forêts.

Les 90% de forêt restante appartiennent à des propriétaires privés, il existe de nombreux organismes capable de conseiller, sensibiliser, gérer,... la forêt privée.

Il ne semble pas opportun d'ajouter une couche supplémentaire dans une filière relativement complète en ce qui concerne la forêt.

Le conseil vote à main levée

Après délibération, le conseil décide, avec 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, de ne pas renouveler l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières de l'Ardèche.

◆ **Inforoutes : adhésion de communes, d'EPCI et de syndicats intercommunaux**

Le Maire précise qu'au cours des derniers mois, le Comité syndical des Inforoutes a approuvé l'adhésion au Syndicat d'un certain nombre de collectivités.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au SIVU de délibérer à son tour sur ces demandes.

Liste des demandes d'adhésion :

- **Communes** d'Ucel, de Saint Georges les bains et de Labatie d'andaure ;
- **Communauté de Communes** Porte de DrômArdèche et de Val'Eyrieux ;
- **Communauté d'Agglomération** Privas Centre Ardèche (pour les communes d'Alissas, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Le Pouzin, Privas, Rompon, Saint Cierge la Serre, Saint Julien en Saint Alban, Saint Priest, Rochessauve, Veyras, Beauvène, Chalencon, Duniere/Eyrieux, Les Ollières/Eyrieux, Pranles, St Maurice en Chalencon, St Michel de Chabrilanoux, St Sauveur de Montagut, St Vincent de Durfort, St Etienne de Serre, Gluiras, Marcols-les-Eaux, Saint Julien du Gua, Ajoux, Gourdon, Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône, Saint Laurent du Pape, Saint Fortunat sur Eyrieux) ;
- **Syndicat mixte** Eyrieux Clair, des Eaux du Bassin de l'Ardèche, d'exploitation des Réseaux d'Eau du Nord de l'Ardèche, d'Etude du Bassin Versant du Chassezac.

Le Conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'adhésion des collectivités ci-dessus au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

◆ **DIVERS**

Désignation de deux référents ambroisie

Le Maire informe les Conseillers que la Préfecture nous demande de désigner un « référent communal ambroisie » qui peut être un agent communal, un élu municipal ou bénévole motivé.

Il sera en charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place pour sa destruction. Pour des raisons d'efficacité, la désignation d'un binôme de référents (agent territorial et élu) est souhaitable.

Dès le mois de Juin, une plateforme de signalement de l'ambroisie sera déployée sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Cette plateforme sera gratuite et accessible au grand public et permettra de signaler la présence de l'ambroisie sur un site géolocalisé par l'application. Les communes, par l'intermédiaire de leurs « référents ambroisie », seront destinataires de ces signalements pour vérification et mise en œuvre des mesures de lutte contre la plante.

Maël GIRAUD se propose pour être le référent ambroisie de la commune. Il sera également demandé à Didier GIRAUD, employé communal, d'être le deuxième référent.

Maël GIRAUD précise que l'ambroisie n'existait pas en altitude. Ce sont les épaveuses de la DDE ou le transport de terre venant d'ailleurs lors de travaux que l'ambroisie est apparu sur St Symphorien.

Compte-rendu de la réunion du CCAS du 12 Mai

◆ 22 Avril 2014 :

- Élection de la vice-présidente : Geneviève NAUD.
- Repas des Aînés :

Il aura lieu le dimanche 12 Octobre à 12h00 à la SAR. Il concerne les personnes de plus de 60 ans ou les ayant atteints cette année.

Il a été décidé à bulletin secret avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE que les maisons secondaires ne participeraient plus financièrement.

♦ 12 Mai 2014 :

- L'invitation a été modifiée.

Une urne sera à disposition pour les personnes souhaitant faire un don.

Innovation : Il sera demandé à chaque personne participant au repas d'amener une photo à l'âge de 2 à 6 ans.

Le Maire précise que le bureau de chasse a voté lors de sa réunion du 20 Mai 2014 que, cette année, l'ACCA ne donnerait pas le traditionnel chevreuil pour le repas des Aïnés.

Débroussaillage

Le Maire précise que, pour cette année, ce sera l'entreprise Bourjat qui réalisera le débroussaillage de la voirie communale. Il sera réalisé fin Juin début Juillet pour les accotements, après le 20 Juillet pour les talus. Il faut compter environ 15 jours pour faire la commune.

Son taux horaire est de 45 € HT soit 54 € TTC.

Le Maire demande à Xavier BALANDRAU de lui confirmer son intervention sur la commune.

Xavier BALANDRAU précise que son taux horaire est passé de 38 € à 45 € suite au changement de statut de son entreprise.

Le Maire rajoute que pour l'année prochaine des demandes de devis à d'autres entreprises seront demandés pour faire jouer la concurrence.

Programmation des commissions communales

- Commission voirie

Elle aura lieu le vendredi 30 Mai à 14h00.

- Commission culture et vie associative

Elle aura lieu le Mardi 24 Juin à 18h00.

- Commission bâtiments

Elle aura lieu le Mardi 24 Juin à 17h00.

Informations diverses :

- Formation 1^{er} secours

Le Maire précise que Didier GIRAUD et Frédéric MEYNENT suivront une formation de 1^{er} secours le lundi 2 Juin de 8h à 12h et de 13h30 à 17 h au Centre de secours de Satillieu.

- Nuit des églises

Le Maire informe les Conseillers qu'une animation aura lieu sur la commune à l'occasion de la nuit des églises qui se déroule le Samedi 5 Juillet.

Il précise que la nuit des églises est une initiative créée en 2011 par le Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle. Elle a pour objectif de faire découvrir des édifices chrétiens qui sont fermés ou peu ouverts afin que les communautés chrétiennes locales et les habitants qui ne les connaissent pas puissent les découvrir. A cette occasion, les portails sont largement ouverts et sont éclairés tout au long de la nuit. Cette manifestation a lieu le même soir sur l'ensemble du territoire national.

Le Maire informe les Conseillers du programme du 5 Juillet :

- 17h à 17h30, animation musicale ;

- 18h à 19h, conférence dans l'église de St Symphorien de Mahun ;

- 19h à 20h30, possibilité de repas sur réservation au café-bar « Lou Sanfourio » ;

- 21h à 22h, conférence dans l'église de St Symphorien de Mahun.

- Piste forestière

Le Maire précise que l'entreprise ASTIER doit intervenir le 10 Juin pour réaliser le reliquat du débroussaillage de la piste.

- Echo du Mahun

Le Maire demande aux Conseillers de s'assurer que la distribution se fasse rapidement dès qu'ils sont en possession des bulletins.

- Transmission des informations

Le Maire souhaite préciser que de nombreuses informations arrivent en mairie des courriers, des messages, etc.

De plus, les dossiers traités en mairie sont instruits à la recherche d'aide financière en recherchant des issues appropriées à chacun.

De ce fait, il se peut que j'oublie de transmettre des informations qui peuvent paraître à certains élus importants. Dans ce cas, venez vous-même chercher les éléments qui vous manquent. Excusez moi, excusez nous d'avance de certains oublis.

- Travaux suite à une fuite du réseau assainissement chez Claude CALBRY

Christophe COLLINET fait part aux Conseillers que l'origine de la fuite chez Claude CALBRY a été trouvée. Elle est due aux racines de l'arbre qui ont pénétrées dans les buses par les joints. Le chantier suit son cours.

- Avancée du dossier de la STEP

Christophe COLLINET précise que l'on doit procéder à une modification et à une réparation de la chasse d'eau. Il précise que sur une lignée de 15 drains, 9 sont à peine humides et seulement 4 sont alimentés en eau. La chasse est sous dimensionnée.

L'entreprise NADEO doit mesurer ce que l'on a réellement besoin en quantité et doit nous établir un devis.

- Subvention de Cap Territoire pour le hangar

Christophe COLLINET informe les Conseillers qu'il a rencontré Pierre GIRAUD avec le Maire et Xavier BALANDRAU concernant la subvention Cap Territoire qui va arriver à terme au mois de Décembre.

Comme le projet du hangar est abandonné cette année, ils ont demandé son transfert sur un autre dossier, ceci s'avère impossible.

Pierre GIRAUD leur a conseillé de demander une prolongation supplémentaire de la subvention d'un an. Le courrier est parti au Conseil Général. Ce dernier nous a répondu que la demande était prématurée et qu'il fallait réitérer notre demande en Novembre 2014.

- Subvention de la Communauté de Communes pour le hangar

Christophe COLLINET informe les Conseillers qu'une demande a été faite à la Communauté de Communes pour transférer la subvention de 11 900 € du hangar pour la réfection de la toiture de l'église de Veyrines. Cette demande est acceptée.

- Eau potable

Christophe COLLINET fait part aux Conseillers qu'il va faire un traitement préventif (eau de javel) mensuel du réservoir pour éviter les infections bactériennes que l'on connaît chaque année à l'arrivée de l'été.

- Eclairage public

Christophe COLLINET demande aux Conseillers si quelqu'un serait intéressé pour se pencher sur l'éclairage public. Le programmeur est mal réglé, l'éclairage fonctionne alors qu'il fait jour. Roland se chargeait déjà de ce dossier lors de la dernière mandature, il lui sera donc demandé s'il accepte de continuer.

- Budget 2014

Christophe COLLINET précise qu'une note paraîtra dans le prochain Echo du Mahun sur les raisons des choix effectués par la municipalité sur le retrait ou le report de certains projets.

- Droit de chasse

Xavier BALANDRAU fait part aux Conseillers qu'un habitant de Vocance la contacter par mail car il souhaite obtenir le droit de chasse que la commune a sur Vocance.

Ce droit de chasse lui permettrait de chasser sur la commune de Vocance et non sur St Sym.

Plusieurs questions sont posées :

- Validité du droit de chasse ? il est accordé pour un an.

- Qui peut donner un droit de chasse ? un propriétaire, un résident ou un propriétaire de plus de 20 hectares. C'est le cas de St Sym sur la commune de Vocance.

- Pourquoi cette personne se tourne vers nous pour obtenir notre droit de chasse ? cette personne avait un droit de chasse sur Vocance, il ne doit plus l'avoir cette année.

Noël GOTTO pense qu'il devrait nous faire une demande écrite. **Xavier BALANDRAU** précise que sa demande a été faite par mail car il doit avoir notre accord avant les assemblées générales des ACCA qui sont en général début Juin.

Maël GIRAUD se demande pourquoi il n'a plus de droit cette année et pense que la mairie devrait prendre contact avec l'ACCA et la mairie de Vocance pour avoir leur ressenti. Il faut s'assurer que cette situation ne mette pas la commune en porte-à-faux.

Le Maire demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour lui accorder notre droit de chasse après renseignements auprès de l'ACCA et de la mairie ? un tour de table est effectuée : 5 POUR - 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS ;

- Moulin du Faure

Xavier BALANDRAU rappelle que la centrale électrique du Moulin du Faure ne fonctionne plus et qu'il y aura donc une remise en état initiale de la rivière. Les travaux vont commencer la semaine prochaine. Il y aura une pêche électrique des poissons et des écrevisses car il y aura un assèchement temporaire d'une journée d'une partie du cours d'eau. Ils seront ramenés une fois le cours d'eau rétabli.

Le Maire lève la séance du Conseil à 23 heures 05 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 8 Juillet 2014 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance

